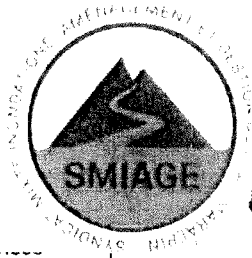


COU
 15 JUL 2020
 D.D. 1.1.1.1
 Service Déplacements Risques Sécurité



BA → J/P Rume / 05717

Signalé <input type="checkbox"/>	DIR	DA	DAL	MDL	MTE	SAT	SAG	SAUP	SDRS	SHRU	SM	SEAFEN
Réponse <input type="checkbox"/>												
Date												
Chrono DIR <input type="checkbox"/>												
Pr attribution												
Relation avec												
Pour info												
Observations	<i>[Handwritten signature]</i>											

Monsieur Bernard GONZALEZ
 Préfet des Alpes-Maritimes
 Tour Jean Moulin
 147 boulevard du Mercantour
 CADAM - BP 3001
 06286 NICE Cedex 3

Nice, le 26 JUIN 2020

Objet : Avis sur les projets de PPR inondations

Monsieur le Préfet,

En tant que Personne Publique Associée, le SMIAGE a été destinataire des projets complets de dossiers de PPR inondations sur les communes de Biot, Vallauris, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-la-Napoule, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas.

En tant que Syndicat œuvrant pour la lutte contre les inondations, les nouvelles dispositions du PPR inondations quant à la préservation des Zones d'Expansion de Crues grâce au classement des zones peu ou pas urbanisées en rouge et la mise en place d'une bande inconstructible le long des vallons paraissent essentielles pour la protection des personnes et des biens.

Associés à toutes les phases d'élaboration de ces dossiers, mes services prennent acte des mesures prescrites et émettent un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordialement

Charles Ange GINESY
 Président

[Handwritten mark]